

PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
Séance du 4 mai 2015

Délibération PNMA_2015_05

Avis sur la nomination de la directrice-déléguée du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,

Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 19 janvier 2015 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 19 février 2015 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 19 janvier 2015 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil de gestion donne un avis favorable à la nomination de Madame Mélina ROTH dans les fonctions de directrice-déléguée du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon.

Article 2 :

Il sera rendu compte de cet avis au directeur de l'Agence des aires marines protégées.

Article 3 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du conseil de gestion



François DELUGA

Visa des commissaires du gouvernement :